

*CONSEIL D'ARRONDISSEMENT*

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2014**

Le mardi 18 novembre 2014, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h35 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

**PRESENTS :**

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IEHL, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI,

**EXCUSES :**

Mme Anne-Sophie CONDEMINÉ  
M. Richard BRUMM  
M. Kear Kun LO  
M. Thierry BRAILLARD  
Mme Agnès MARION

**POUVOIR A :**

Mme SADDY  
Mme PICOT  
M. AMANY

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 14 OCTOBRE 2014, Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations.

**Mme DESRIEUX** : L'approbation de ce compte rendu sera favorable, cependant je tiens à corriger certains éléments communiqués lors de mon intervention sur le rapport 20.

L'association Boxe Thaï Gerland après vérification, est bien une nouvelle association jeune de 4 mois, et non une refonte d'association.

Pour faire écho aux réponses apportées le mois dernier, un article paru le 13 novembre dernier indiquait que cette association comportait une vingtaine de membres et ne réaliserait aucune compétition cette année.

Certes, l'attribution de la subvention s'est faite dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales mais je tenais à vous apporter ces éléments qui remettent en question la justesse des éléments qui m'avaient été fournis.

Madame la Maire, chers collègues, je vous remercie.

Madame la Maire met aux voix le **compte-rendu qui est adopté à l'unanimité.**

## **1 - Lyon 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements : approbation de la convention de participation au financement de l'équipe d'animation du PIG Habitat indigne pour les années 2014 à 2017.**

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : L'opération dénommée « Programme d'Intérêt Général Habitat Indigne » (PIG HI) de Lyon 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>, porte sur les immeubles indignes, dégradés ou très vétustes situés dans les 1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> Ouest (délimité à l'Est par la rue Garibaldi) et 7<sup>e</sup> (délimité au Sud par la voie de chemin de fer) arrondissements de Lyon.

Elle se concrétise par une convention d'opération de 5 ans à compter du 2 novembre 2011 intervenue entre la ville de Lyon, l'Etat, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et le Grand Lyon.

Le PIG « Habitat indigne » a pour objet de définir et mettre en œuvre des solutions opérationnelles pour environ 120 immeubles (1643 logements) des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements de Lyon, identifiés comme indignes et/ou nécessitant une intervention publique compte tenu des désordres recensés.

Lors de votre séance du 4 juillet 2011, vous avez approuvé les modalités de participation de la ville de Lyon à la mission de suivi-animation confiée pour 5 années (2009-2014) à une équipe de maîtrise d'œuvre conduite par URBANIS.

Le Grand Lyon a reconduit cette équipe pour qu'elle poursuive jusqu'à la fin du PIG 2016 et éventuellement qu'elle assure un accompagnement post-opérationnel en 2017.

La participation de la ville de Lyon s'élève à 34 000 euros par an soit un maximum de 102 000 euros sur la convention triennale.

Je vous demande chers collègues de donner un avis favorable à la poursuite de cette mission d'animation à l'équipe d'urbanisme et j'en profite, Madame la Maire, si vous me le permettez, pour saluer le travail effectué par le Conseil de quartier Guillotière sur l'habitat indigne et dégradé de la Guillotière. Grâce à leur travail, la mission quartiers anciens a réussi à repérer 13 immeubles qui n'étaient pas connus de nos services et qui ne sont pas encore diagnostiqués.

Et puisque Monsieur Pierre GUELORGET est là, j'en profite pour le remercier au nom de la mission quartiers anciens et de notre équipe municipale.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **2 - Autorisation de signer des conventions avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance.**

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Pour le 7<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de la halte garderie Nicolas et Pimprenelle, 92 grande Rue de la Guillotière, pour le fonctionnement de l'année 2014, pour un montant de 74 200 €, et de l'association Les P'tits Bouts, 120 boulevard Yves Farge, pour un montant de 70 200 €.

Je vous remercie de soutenir ces deux projets de délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme LA MAIRE : Dans l'attente de la venue de Monsieur BLACHIER, nous allons passer au rapport n° 8 et je donne la parole à Madame GALLIOU.

**8 - Attribution d'une subvention de 10 000 € à la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône pour le développement et l'animation de la filière de la Boulangerie.**

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : La Chambre Syndicale Patronale de la boulangerie du Rhône est une organisation professionnelle qui compte plus de 140 adhérents et 3 salariés à temps plein. Elle a fait de son siège la « Maison de la Boulangerie », au sein de laquelle elle accueille notamment des scolaires et des jeunes dans des ateliers pédagogiques.

Elle contribue également à créer une animation commerciale de proximité et conduit à cette fin des opérations d'envergure sur le territoire lyonnais en 2014 :

La 10<sup>e</sup> édition du concours « Les apprentis font la fête du pain » ;

La Semaine du Goût en octobre ;

Le Concours de la Meilleure Baguette de Tradition Française ; nous avons participé à ce concours où j'étais membre du jury. C'est un boulanger du 4<sup>e</sup> arrondissement qui a gagné.

La Chambre syndicale, à travers l'ensemble de ses manifestations, contribue ainsi tout au long de l'année à l'animation des commerces de quartier, mais encourage également la formation des jeunes et crée de l'emploi.

La ville de Lyon est partenaire depuis 2003 de la Chambre Syndicale Patronale de la Boulangerie du Rhône et souhaite poursuivre son soutien à cette filière dans le cadre de sa politique d'appui aux filières économiques lyonnaises.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter les décisions suivantes : une subvention d'un montant de 10 000 euros, pour le développement et l'animation de la filière boulangerie.

La commission commerce a donné un avis favorable unanime.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**9 - Attribution d'une subvention de 1 500€ à l'Association HABICOOP pour la sensibilisation et l'incubation de projets coopératifs d'habitants à Lyon.**

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Les prix élevés de l'immobilier rendent l'accès au logement de plus en plus difficile pour de nombreux ménages.

Face à ce constat, la coopérative d'habitants offre une alternative aux personnes exclues du marché de l'immobilier, un nouveau type de rapport à la propriété, des solidarités de voisinage et l'appropriation de son environnement.

Une société coopérative d'habitants regroupe des personnes qui veulent concevoir, gérer et améliorer ensemble les logements qu'ils occupent dans un même immeuble ou sur un même terrain.

Les valeurs fondamentales en sont : la propriété collective, la sortie du système spéculatif et la démocratie au quotidien, tout au long de la vie du bâtiment.

HABICOOP a été créée en décembre 2005, soutenue par le Grand Lyon, pour promouvoir l'alternative coopérative aux côtés des solutions publique et privée du logement.

L'Association a pour objectifs : d'aider à la création et au développement de projets immobiliers, d'accompagner le réseau des coopératives françaises d'habitants.

A ce jour, HABICOOP accompagne 10 groupes en France, dont « La Gargousse » au 73 rue Montesquieu à Lyon 7<sup>e</sup>.

Né en 2009, le groupe « La Gargousse » est marqué par son fort attachement à l'identité populaire et multiculturelle du quartier de la Guillotière.

Le projet prévoit 6 logements et des lieux partagés comprenant notamment un rez-de-chaussée dédié à la vie du quartier.

Ils ont préféré avoir un bail emphytéotique de 70 ans, que leur transmettra le Grand Lyon. En contrepartie, ils rénoveront l'immeuble pour en faire six logements et une pièce commune qui se trouvera au rez-de-chaussée et une chambre d'amis.

L'association HABICOOP sollicite une subvention de 1 500 euros pour la sensibilisation et l'incubation de projets d'habitants à Lyon, dont le projet « La Gargousse ».

Les coopératives d'habitants représentent une branche émergente de l'Economie Sociale et Solidaire en France et créent un rapport nouveau à la propriété par l'accession collective au logement.

Le projet porté par HABICOOP s'inscrit donc parfaitement dans le cadre de la politique de la ville de Lyon en matière de développement d'une économie sociale et solidaire locale.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport. Avis unanime de la commission.

**M. CHARLES** : *Pour mettre un peu de perspective sur les trois délibérations qui suivent : nous avons eu récemment au Parlement une discussion et le vote d'une loi sur l'économie solidaire portée par Benoît HAMON.*

*Aujourd'hui, c'est un secteur qui se structure pour offrir à la fois une action dans l'économie de marché mais une action qui permette aussi des solidarités et un partage de l'intérêt général et de l'intérêt particulier.*

*En l'occurrence sur HABICOOP, dans l'agglomération lyonnaise, nous sommes un des premiers lieux en France où la première coopérative d'habitants est sortie : c'est le projet du Village Vertical de Villeurbanne ; d'autres projets n'ont pas pu aboutir à Confluence, à Saint Just. Je suis ravi qu'il y en ait un qui surgisse ici.*

*Il y a une tradition dans cet arrondissement, dans son histoire, proche du catholicisme social, du mouvement des canuts et je suis ravi qu'il y ait cette coopérative d'habitants chez nous et aussi les mouvements associatifs et militants comme Locaux Motiv' que portent la société civile.*

*C'est dans notre arrondissement que les choses se passent et je voulais m'en féliciter et féliciter ces trois acteurs ; HABICOOP, LYON 2, Locaux Motiv' qui sont aujourd'hui en France des pôles où la pensée nouvelle de l'économie se développe.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **10 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Université Lyon 2 pour le soutien à la Chaire de l'Economie Sociale et Solidaire.**

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Merci pour votre intervention, Monsieur CHARLES, j'ai beaucoup apprécié. Les collectivités locales, acteurs majeurs du développement des territoires et organisatrices du dialogue avec la société civile ont, au côté de l'Etat, un rôle fondamental afin de favoriser le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Dans le même temps, l'université Lumière Lyon 2 a développé des activités d'enseignement et de recherche sur l'ESS et, en 2004, le master 2 ESS de la faculté de sciences économiques et gestion a

ouvert ses portes. Celui-ci forme environ 80 étudiants par an à l'ESS en France et à l'étranger. L'université a aussi créé une chaire d'entrepreneuriat en ESS en 2011, lieu de coopération entre les enseignants chercheurs de l'université Lumière Lyon 2 et 17 partenaires professionnels de l'ESS. Cette chaire portée par l'Université Lyon 2 s'inscrit dans le souci et la volonté de relever pour l'ESS quatre enjeux qui paraissent primordiaux :

- la nécessité d'en accroître la lisibilité et la visibilité ;
- le développement du mode d'entreprendre qu'elle concrétise ;
- l'évitement du piège de la « banalisation » au regard d'une logique économique dominante ;
- la capacité à produire une offre « Economie Sociale et Solidaire » alternative et différente de l'offre classique ;

Le soutien de la Ville a pour objectif de favoriser la coopération entre la chaire et la ville de Lyon pour promouvoir les valeurs et les modes d'action de l'ESS. La mise en œuvre de cette coopération se concrétisera par deux types d'actions pour 2014/2015 :

- D'une part, une collaboration entre la chaire et la ville de Lyon pour l'organisation de conférences de sensibilisation à l'ESS dans le cadre des mardis de l'ESS mis en place par la chaire. Il s'agit ici de co-organiser au moins l'une des quatre conférences prévue entre septembre et février 2015, conférence qui se tiendra dans les salons de l'Hôtel de Ville.
- D'autre part, une contribution à la sensibilisation et à la formation à l'ESS des élus et en particulier des adjoints de quartier par des interventions des universitaires et partenaires de la chaire entre octobre 2014 et juin 2015.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter favorablement ce rapport pour une subvention d'un montant de 5 000 € à l'université Lyon 2, pour le développement et la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire.

Mme DAGORNE : *J'ai une simple requête sur ce dossier de soutien de la Ville à la chaire de Lyon 2 sur l'économie sociale et solidaire.*

*J'ai retenu dans ce dossier qu'il y a deux types d'actions qui vont être mis en place en 2014 et 2015, notamment une action qui concerne la formation des élus. J'avais une requête parce qu'on précise dans le dossier qu'elle concerne plus particulièrement les adjoints de quartier. J'aimerais que tous les élus y compris ceux d'arrondissement, puissent être conviés à ces formations ou en avoir le programme et que ça ne soit pas réservé aux adjoints de quartier.*

*A ma connaissance aujourd'hui, ça n'a pas dû commencer ou nous n'avons pas été informés, mais comme on parle d'octobre 2014 et juin 2015, ce serait dommage que l'on ait loupé l'information. C'est le genre de chose qui doit être ouvert à l'ensemble des élus qui s'y intéressent, chacun y va ou n'y va pas mais il ne faut pas faire de segmentation et réserver cette formation aux élus de quartier. Merci.*

Mme LA MAIRE : *Tous les renseignements peuvent être obtenus à l'université Lyon 2 qui est une université publique ouverte à tous. Cette formation est prévue pour cette année universitaire 2014/2015 donc ce n'est peut-être pas pour tout de suite.*

Mme DAGORNE : *Si vous me permettez, je ne m'interroge pas sur la formation universitaire en tant que telle qui commence avec ses étudiants mais sur le programme de la chaire qui est plus ouverte et pour lequel on pourrait demander à l'organisation de coordination ville/université ; en général, c'est comme ça que cela se passe pour les chaires.*

Mme LA MAIRE : *Non, là il s'agit d'une subvention donc c'est l'université qui est maître de son programme.*

Mme DAGORNE : *L'organisation de la chaire est particulière alors parce que j'ai des universitaires autour de moi et ce n'est pas comme cela que se passe.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**11 - Attribution d'une subvention de 6 500 euros à l'Association Locaux Motiv' pour l'animation locale du site Internet participatif des acteurs et initiatives de l'Economie Sociale et Solidaire [www.rhone-solidaires.org](http://www.rhone-solidaires.org) et d'une subvention de 1 500 euros à la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire pour le pilotage opérationnel et financier du projet –Approbation d'une convention.**

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : La plateforme [www.rhone-solidaires.org](http://www.rhone-solidaires.org) est un outil web participatif permettant la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) auprès du grand public.

Elle rassemble les informations pratiques et les actualités publiées par les structures de l'Economie Sociale et Solidaire selon le périmètre établi par la loi sur l'ESS.

La plateforme régionale et ses déclinaisons territoriales sont considérées comme des outils importants de promotion de l'ESS et constitue une action prioritaire du Contrat Economique Sectoriel ESS de la Région Rhône-Alpes, signé par plusieurs collectivités samedi à l'Hôtel de Région.

Les parties prenantes du 3<sup>e</sup> Contrat Economique Sectoriel ESS (2014-2016) dont fait partie la ville de Lyon, ont souhaité mettre en place une instance collective de décision autour de ce projet, avec l'organisation d'un comité stratégique régional qui permettra de définir les priorités des plateformes territoriales, notamment la ligne éditoriale. Le rôle de pilote opérationnel et financier des plateformes territoriales a été confié à la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire.

Le travail d'animation du site a pour objectif de :

- faciliter l'identification et la mobilisation des structures de l'ESS ;
- faire émerger les services à la population et aux entreprises ;
- guider les premiers pas des porteurs de projets ;
- proposer des fonctionnalités clés pour le secteur ;
- informer le public par l'envoi régulier de newsletters et un travail sur les réseaux sociaux.

Afin de mobiliser et de fédérer les acteurs locaux de l'ESS autour du projet, Locaux Motiv' a organisé une journée festive et informative le 8 novembre dans ses locaux et dans des lieux emblématiques de l'ESS du quartier de la Guillotière. Un parcours "découverte" sur le thème de l'alimentation en circuit court a notamment été proposé à cette occasion.

La Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire a pour mission d'assurer le suivi administratif et financier du projet.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes : une subvention de 6 500 euros, à l'Association Locaux Motiv', une subvention d'un montant de 1 500 euros allouée à la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire. Avis favorable unanime pour la commission.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme LA MAIRE : Monsieur BLACHIER étant parmi nous, nous allons, si vous le voulez bien, passer au rapport n° 3

**3 - Attribution d'une subvention de 13 000 euros à l'Association « Lyon Bande dessinée Organisation » pour l'organisation des 10 ans du festival de la Bande dessinée – Approbation d'une convention d'application.**

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : J'étais au salon des aquarellistes lyonnais, que je vous conseille, qui est à l'espace Berthelot du 18 novembre au 2 décembre.

Il y a une très belle exposition en ce moment d'une douzaine de peintres lyonnais, et j'ai eu le plaisir de l'inaugurer tout à l'heure.

Pour en revenir au conseil : ce rapport concerne le soutien à l'Association « Lyon Bande Dessinée Organisation » qui fête cette année ses 10 ans et qui se déclinera dans notre arrondissement, au Comoedia et au CHRD, notamment à l'espace Berthelot que je viens de vous mentionner.

L'an dernier, le festival a vu trente mille visiteurs, deux cent cinquante personnes à la journée professionnelle au Palais du Commerce et en 2011 le record de la plus grande bande dessinée du monde. Chaque année, il y a une performance qui s'effectue.

Il s'agit pour nous de voter un soutien de 13 000 euros à cette manifestation qui assure un certain rayonnement à notre ville dans ce qui s'appelle le 9<sup>e</sup> Art pour ceux que cela intéresse.

Le programme des 10 ans du festival sera rythmé par plusieurs événements de janvier à mai 2015.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### **4 - Attribution de subventions pour la programmation dans les arrondissements de la Fête des Lumières 2014.**

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Nous avons déjà voté plusieurs rapports pour la Fête des Lumières, là il s'agit de la programmation complète.

Vous pouvez voir les huit projets retenus cette année, concernant le 7<sup>e</sup> arrondissement, vous voyez que nous n'avons négligé aucun quartier et aucune forme d'art.

Pour l'année prochaine, nous avons vu cela avec quelques uns, nous allons essayer d'encourager plus largement la participation des artistes lyonnais.

Dans le 7<sup>e</sup> nous aimerions bien que les artistes lyonnais participent davantage à cette manifestation et nous en faisons la promotion pour l'édition 2015, en souhaitant qu'à part la compagnie du Verseau, d'autres compagnies s'emparent de cet événement.

Si ces dispositions vous agréent, je vous demande de donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHELLALI : *Concernant le 7<sup>e</sup> arrondissement, le lieu d'animation des Vidéophages devait être défini en septembre dernier, selon le rapport présenté. Pouvez-vous nous indiquer où se situera plus précisément cette animation. Il est noté Parvis René Descartes ou ZAC du Bon Lait.*

M. BLACHIER : *Je vous encourage à aller sur Internet, je sais que vous y allez et êtes actif parfois avec bonheur. Sur le site de la Fête des Lumières, vous verrez clairement que c'est à un endroit que vous connaissez bien, la ZAC du Bon Lait.*

*Vous avez raison, cela aurait dû être précisé sur cette délibération. Vous pouvez le vérifier tout de suite sur le site de la Fête des Lumières.*

Mme LA MAIRE : *Non, pas tout de suite, là nous sommes sur nos rapports. Monsieur GEOURJON est rassuré, il se passe des choses dans le 7<sup>e</sup> arrondissement alors que lors de notre dernier conseil, vous étiez inquiet.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **5 - Fêtes de fin d'année- Illuminations et Animations 2014 : attribution de subventions d'un montant total de 37 814€ (illuminations) et 13665€ (Animations) aux associations de Commerçants.**

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Cette fois cela concerne le volet commerçants ; concernant ce volet, cette année, nous sommes concernés par trois associations, ce qui est plus qu'auparavant.

Le Comité des Commerçants du cours Gambetta même si le siège est situé dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, depuis le mandat précédent s'étend également sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, suite à un travail de coordination effectué.

L'association Gerland Commerces qui pour la première fois dépose un dossier, c'est quelque chose de fortement intéressant car il y avait un manque pour les commerçants de Gerland. On a travaillé le dossier avec Valérie GALLIOU et une partie du cabinet pour que cela puisse se dérouler parce qu'au dernier conseil, ce dossier n'y figurait pas car il y avait eu un retard de dépôt.

Nous avons souhaité travailler fortement là-dessus parce que nous considérons que ce quartier devait être représenté.

L'association des Chinois d'Outre-mer dans le quartier autour de la rue d'Aguesseau a déposé un dossier.

Cette année, trois associations vont être partie prenante et je pense que les années suivantes, il y a des perspectives intéressantes pour remettre de la lumière sur la place Jules Guesde et éventuellement sur la rue Chevreul mais ma collègue vous décrira cela avec beaucoup plus d'éléments que moi-même.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **6 - Attribution de subventions de fonctionnement à six associations pour un montant global de 45 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel. - Approbation de conventions.**

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : C'est un rapport classique qui m'est demandé de présenter.

C'est un certain nombre de dispositifs de soutien à des dotations de fonctionnement.

Nous sommes concernés par deux projets : un à Gerland et un à la Guillotière.

Le premier concerne le théâtre de Gerland avec la compagnie Stanislas Foriel que vous connaissez tous ici, qui anime un festival de théâtre scolaire qui commence à être fortement reconnu.

Il fait des démonstrations et des créations de pièces à la Maison Ravier où il est domicilié depuis de nombreuses années. Il fait un travail formidable dans ces domaines- là.

Nous avons en fait trois associations car, il y a l'Association Si Tu... située à la Guillotière au théâtre l'Elysée, rue Basse Combalot.

C'est une association de développement et d'aide au théâtre jeune public dont les actions popularisent ce type de théâtre.

Enfin, AOA production est une association créée en 2005 par des étudiants en cinéma de l'université Lyon 2, à la source de nombreux événements décalés liés aux cultures de l'Imaginaire sur Lyon et sa région.

C'est une association multiformes, du marché de Noël de la Guillotière (dans lequel elle fait venir un lama) à la nuit de la science-fiction à la nuit des Marmottes qui sont des actions décalées qui font connaître notre arrondissement dans la presse.



Ils font même une manifestation parfois controversée dans d'autres villes mais que nous acceptons avec plaisir qui est la parade des zombies dont l'adhésion populaire est très large dans notre ville. Ces zombies- là sont innocents et moins dangereux que certains vilains clowns que l'on peut croiser dans d'autres agglomérations.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **7 - Programmation financière complémentaire 2014 au titre de la politique de la ville, subventions d'investissement et de fonctionnement – Adhésion de la ville de Lyon à l'Association Altercarto – Approbation et signature d'un avenant à une convention d'investissement avec le PIMM'S Lyon agglomération.**

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Lors des séances des 26 mai, 1er juillet et 20 octobre 2014, vous avez approuvé la programmation financière 2014 au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Comme vous le savez, auparavant, nous bénéficions de deux CUCS sur le 7<sup>e</sup> arrondissement. Il y en avait un pour une partie de la zone nord, le CUCS Guillotière qui était Guillotière/Moncey/Voltaire à cheval sur le 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements et le CUCS « Gerland » qui concerne en réalité le périmètre de la Cité Jardin.

Les CUCS visent à réduire les écarts culturels et économiques entre les différents quartiers de la ville. Cette délibération concerne des actions menées par le théâtre de Gerland sur le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Dans ce cadre, il y a un certain nombre d'enfants de la Cité Jardin associés à ce dispositif et il s'agit de soutenir cet élément qui est quelque important.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **12 - Adoption du projet éducatif de territoire (PEDT) 2014 -2017.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport s'avère particulièrement dense ; les éléments relatifs à l'organisation du temps scolaire et surtout périscolaire ayant été à plusieurs reprises traités dans le cadre du Conseil d'arrondissement, mon intervention ne sera pas trop longue.

Il y a quatre questions fondamentales à savoir : « qu'est-ce-que le PEDT ? Quels objectifs régissent le PEDT ? Comment sera-t-il évalué ? Y aura-t-il une synergie entre le PEDT et les dispositifs existant au sein de la Ville ?

Le PEDT est une déclinaison du Projet Educatif Local, un dispositif qui présente au niveau de la Ville, les principes, les objectifs de l'organisation des temps périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Le PEDT est mis en œuvre pour une période de 3 ans dans le cadre de l'expérimentation de la réforme des rythmes scolaires dans notre ville. Sa mise en œuvre permet de repenser les finalités et les axes de travail dans le secteur éducatif, de bénéficier des initiatives des acteurs de l'éducation populaire pour organiser le temps périscolaire, de valoriser le travail des associations travaillant sur

des thématiques spécifiques, de mettre en avant le savoir faire des éducateurs sportifs et enfin, d'accéder de manière très large, aux espaces publics de la ville.

Les objectifs du PEDT reposent sur quatre principes :

- le droit à l'éducation pour chacun et pour tous ;
- l'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales ;
- la coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs respectueuse de la place des parents ;
- la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Comme je le soulignais, ce rapport apporte des éléments de réponse sur l'évaluation du PEDT. Ce dispositif sera évalué par un Comité de pilotage ville de Lyon qui rassemblera différents acteurs de l'éducation. Ce Comité s'appuie sur les Comités de pilotage d'arrondissement ; il y a donc une déclinaison territoriale. Ces Comités de pilotage d'arrondissement sont des instances rassemblant les représentants de la Communauté Educative, qui définissent les orientations, valident les programmations, partagent les évaluations et proposent les évolutions et bien évidemment, envisagent les perspectives qui se présenteront aux analyses qui seront faites.

Ce processus d'évaluation commencera cette année et sera réalisé à partir de critères et des indicateurs communs, dans le cadre d'une commission d'évaluation chargée d'analyser la mise en œuvre de la réforme, d'identifier ses aspects positifs et ses points faibles et de proposer les ajustements nécessaires.

Un rapport final d'évaluation de cette expérimentation sera remis aux services de l'Education Nationale six mois avant la fin de l'expérimentation.

Le PEDT conservera les synergies avec les dispositifs de contractualisation en vigueur dans la ville de Lyon et portées par l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales.

Si ces dispositions vous conviennent, je vous invite à voter ce dossier très favorablement.

Mme DAGORNE : *Je ne vais pas faire durer le suspense : nous voterons contre ce rapport comme nous l'avons toujours fait car il concerne la méthode lyonnaise de mise en place de la réforme des rythmes scolaires.*

*Je ne rappellerai aujourd'hui que quelques unes des raisons de notre opposition :*

- *la méthode lyonnaise ne satisfait pas l'intérêt des enfants puisque vous n'avez pas allégé les journées de classe*
- *la méthode lyonnaise remet en cause le principe de gratuité de l'Ecole de la République avec un coût de 2 à 19€ par enfant et par mois,*
- *la mise en place dans la précipitation,*
- *l'absence de transparence dans le vote des conseils d'école.*

*Aujourd'hui, la méthode lyonnaise est en place et les premiers retours ne sont pas forcément très enthousiasmants. Les parents, les enseignants soulignent l'état de fatigue des enfants, oui Monsieur DA COSTA, c'est un fait.*

*Les assurances sur la qualité des activités du vendredi après-midi sont loin d'être tenues,*

*On ne peut pas non plus passer sous silence les incidents malheureusement survenus dans certains établissements.*

*Alors aujourd'hui, j'ai quelques questions à poser.*

*Je demande à ce que nous soient communiqués, pour notre arrondissement, les chiffres d'inscription aux activités périscolaires en distinguant bien les écoles élémentaires et les écoles maternelles.*

*J'avais déjà fait cette demande lors du conseil d'arrondissement du 16 septembre dernier.*

*Monsieur Da Costa m'avait répondu que nous les aurions en octobre.*

*Effectivement un tableau a été transmis par la Mairie Centrale à nos groupes d'élus avec les inscriptions au 17 octobre.*

*Mais je réitère ma demande car ce tableau n'est pas complet encore une fois.*

*En effet pour cinq écoles de notre arrondissement : Berthelot, Ravier, Veyet, Daubié et Chavant, les chiffres communiqués sont globaux et ne distinguent pas les inscriptions entre l'Elémentaire et la Maternelle.*

*Si j'insiste, ce n'est pas pour être tatillonne mais, vous le savez, c'est le seul moyen de savoir si le taux d'encadrement requis est rempli.*

*En effet, le taux d'encadrement est différent selon le type d'établissement comme cela est indiqué dans le dossier que nous devons voter aujourd'hui :*

- un animateur pour quatorze mineurs de moins de 6 ans,*
- un animateur pour dix huit mineurs de 6 ans et plus.*

*Comment peut-on fournir de tels chiffres globaux ?*

*Par ailleurs, où en est on du niveau de qualification des animateurs ? Encore une fois, je demande les chiffres par établissement et non en global sur la Ville.*

*Autre question : dans ce rapport, il est précisé dans la partie "contexte" que "la déclinaison du PEL vers un Projet Educatif de Territoire nous permet de :*

*- bénéficié du savoir faire des éducateurs sportifs municipaux en ayant également accès le vendredi après-midi à des équipements sportifs de quartier."*

*Je vous demande donc la communication de l'état des lieux de l'occupation des équipements sportifs de quartiers sur les créneaux horaires le vendredi après midi.*

*Si Monsieur DA COSTA n'a pas ces informations, Madame UBALDI-CLARET doit pouvoir nous les communiquer.*

*Ces équipements ne sont-ils pas occupés par les clubs sportifs ou les collèges ?*

*Je sais que des clubs sportifs proposent des activités en périscolaire pour les enfants qui ne sont pas inscrits dans les activités de la Ville et j'imagine que les collèges doivent utiliser ces créneaux du vendredi après-midi. Va-t-on leur retirer ce créneau ?*

*Le rapport prévoit également un comité de pilotage de suivi dont les élus sont absents. La déclinaison territoriale par arrondissement exclut encore les élus d'arrondissement, hormis l'adjoint à l'éducation.*

*Si vous voulez que nous ayons un avis éclairé sur ces questions, pourquoi ne pas associer l'ensemble de la représentation des élus de cette ville ?*

*Ce dossier est également l'occasion de vous interroger sur la présence des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles), qui semblent moins présentes pendant le temps scolaires car en réunion, une semaine sur deux le mercredi matin, ou en pause déjeuner en fin de matinée du fait de la réorganisation rendue nécessaire par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.*

*Par ailleurs, les derniers conseils d'école ont fait remonter des inquiétudes sur la propreté des classes.*

*J'espère avoir des réponses rapidement. En tout cas, plus rapidement que lorsque j'adresse un courrier à votre Ministre de l'Education Nationale et ancienne collègue, Madame VALLAUD-BELKACEM, qui ne répond pas après plus d'un mois.*

*Alors que l'Education et la Jeunesse ont été fixées comme priorité du quinquennat de Monsieur Hollande, on voit bien que la réforme nationale des rythmes scolaires et la méthode lyonnaise d'application désorganisent l'école, la vie des écoliers, des familles, des partenaires.*

**Mme IEHL :** *Je ne m'étendrai pas car la liste de questions a déjà été longue. Nous souhaiterions connaître les taux de participation par quotient familial : ce chiffre nous semble important à recueillir. Ces éléments sont essentiels pour comprendre et prévenir les risques d'exclusion sociale, particulièrement dans les quartiers où sont concentrées les familles précaires.*

*Nous nous abstiendrons conformément au vote précédent.*

**M. DA COSTA :** *Tout d'abord je constate, avec surprise, que Madame DAGORNE a déjà commencé l'évaluation du dispositif périscolaire avant même la mise en place des comités de suivi. J'ai des échos qui sont contraires à ceux que vous venez d'annoncer puisque j'ai assisté à un certain nombre de conseils d'école au niveau de l'arrondissement dans lesquels j'ai pu échanger également avec les enseignants qui ont en charge tous les jours ces enfants dans le cadre du temps scolaire traditionnel.*

*Pour ce qui est des chiffres du périscolaire, je vous les avais promis au Conseil d'arrondissement précédent. Je vous annonce les chiffres du dernier recensement mais ils sont encore en hausse aujourd'hui.*

*Pour la maternelle, aujourd'hui nous avons 2388 enfants inscrits sur le temps scolaire traditionnel et 1428 enfants sont concernés par les activités périscolaires, soit 60% d'enfants en maternelle.*

*Pour l'élémentaire, nous avons à l'heure actuelle, 2856 élèves inscrits sur le temps scolaire traditionnel et 1801 élèves inscrits en périscolaire, ce qui représente 63% d'enfants inscrits sur le temps périscolaire.*

*Ces chiffres sont élevés dans notre arrondissement ; nous avons un certain nombre d'écoles dans l'arrondissement, à savoir 19 ; il serait fastidieux ce soir de vous lister les chiffres de ces 19 écoles mais je peux vous donner quelques éléments d'information qui montrent que ces chiffres sont intéressants et encourageants.*

*Nous avons une moyenne de 61% au niveau de l'arrondissement mais dans certaines écoles, nous avoisinons 70% d'enfants inscrits au périscolaire. C'est le cas de la maternelle Jean Macé où nous avons 304 enfants inscrits et 210 enfants inscrits sur les activités périscolaires. Là il s'agit des plus jeunes et vous pouvez constater que c'est quasiment la totalité des enfants concernés par les activités périscolaires.*

*La plus grosse école élémentaire de Lyon : Jean Macé, nous avons 424 enfants inscrits cette année et 269 enfants inscrits au périscolaire et ce chiffre est en hausse, cela a été constaté ce vendredi.*

*Voilà en gros le cadre en termes d'effectifs au niveau de notre arrondissement. Je reste à votre disposition pour vous communiquer les chiffres école par école et je peux également vous fournir les chiffres par groupes scolaires en sachant qu'effectivement, une répartition a été faite maternelle et élémentaire.*

*Pour l'école Berthelot, nous avons des chiffres intéressants : 236 enfants inscrits en élémentaire et 150 enfants concernés par le périscolaire.*

*Pour la maternelle, nous avons 171 enfants, 111 enfants sont inscrits au périscolaire. Chaque fois, nous dépassons largement les 50%.*

*Pour ce qui est du profil des animateurs, c'est une question qui est importante au niveau de la ville. Aujourd'hui, nous avons des écoles où le périscolaire est géré par des associations, soit par la ville de Lyon.*

*Sur les 19 écoles, il n'y a que 6 écoles qui sont gérées directement par la ville de Lyon sur notre arrondissement.*

*L'intérêt du 7<sup>e</sup> arrondissement, c'est que nous avons un tissu associatif particulièrement intéressant, qui a une expérience conséquente en matière d'animations auprès des plus jeunes ce qui fait que nous avons des animateurs qui ont le profil souhaité, à savoir le bafa pour pouvoir travailler avec nos enfants.*

*La ville avait précisé que dans la mise en œuvre de ce dispositif, nous avançons avec 50% d'animateurs titulaires du bafa, 30% d'animateurs avec un bafa en cours d'acquisition et 20% qui ne sont pas titulaires du bafa mais qui se placent dans une perspective d'acquisition de ce diplôme. Aujourd'hui, ce cadre -là est respecté dans notre arrondissement, nous avons des associations particulièrement attentives à cette question.*

*Vous avez posé beaucoup de questions et d'une manière générale, je ne partage pas votre interprétation ; pour ce qui est des évaluations, nous verrons en temps voulu comment ces dispositifs vont être déclinés au niveau du territoire. Aujourd'hui, les élus d'arrondissement, la preuve, c'est que vous-même vous avancez des éléments d'évaluation sur le dispositif aujourd'hui, les élus d'arrondissement ont la possibilité d'être au contact de ces associations qui gèrent le périscolaire.*

*Les élus d'arrondissement sont informés (je suis en contact tous les mois avec des élus en charge de l'éducation dans tous les arrondissements) et l'information circule. Vous aurez la possibilité d'apporter votre regard dans le cadre de ces évaluations.*

*Pour ce qui est de l'hiver qui approche, je peux vous rassurer, mais pas vous seulement, c'est une question posée par les parents d'élèves ; nous avons eu avant les vacances de la Toussaint des temps pluvieux, nous avons été sur le terrain et nous avons constaté que les équipes ont pu apporter des solutions.*

*Aujourd'hui, la ville de Lyon met en place un certain nombre de dispositifs pour gérer au mieux ces situations. Outre cette occupation de cet espace public qui ne gêne pas d'autres usagers de l'espace en question dans la mesure où, ce sont les mêmes associations que l'on retrouve dans le cadre du périscolaire.*

*Aujourd'hui, il y a une charte d'occupation des classes qui a été mise en place qui permet aujourd'hui une occupation beaucoup plus conséquente des espaces scolaires. Cette situation est gérée pour le mieux.*

*Enfin, pour la question posée par Madame IEHL, nous n'avons pas encore effectué cette analyse par quotient familial. Par contre, je peux dire qu'il y a 1272 élèves inscrits dans les 4 établissements gérés par le Centre Social de Gerland où l'on trouve bon nombre de familles à quotient familial bas et, sur ces enfants inscrits dans ces quatre écoles de Gerland, nous avons 874 enfants inscrits au périscolaire.*

*C'est un élément révélateur qui montre que ces familles à quotient familial bas ont adhéré en masse au dispositif périscolaire. Merci Madame la Maire.*

Mme LA MAIRE : *Nous allons passer au vote ; je vous redonne la parole Madame DAGORNE mais ce sont toujours les mêmes questions.*

Mme DAGORNE : *Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, Madame le Maire, j'ai posé des questions nouvelles sur lesquelles je n'ai pas de réponse ou alors des réponses qui m'expliquent que dans un système où nous ne serons pas associés, nous pourrions avoir la parole.*

*Je suis désolée, les comités de pilotage qu'ils soient ville ou arrondissement, nous n'y serons pas. Je vous accorde que je vais chercher les informations puisque c'est mon rôle d'élue mais comme j'en faisais la remarque, nous associer à la démocratie participative, c'est le mot utilisé dans le rapport et qui me semble important, aurait été sympathique.*

*Vous me dites que je pourrai avoir des informations en conseil d'arrondissement et nous aurons encore cette discussion, pas forcément stérile. Mais, je vous l'accorde, vous n'allez pas m'énumérer toutes les statistiques, semaine par semaine, de tous les établissements.*

*Ce serait mieux que l'on soit associé, que l'on puisse avoir les informations et je constate que vous ne m'avez pas répondu sur un certain nombre de choses. Je vous remercie de m'avoir redonné la parole, Madame le Maire.*

Mme LA MAIRE : *Oui mais vous constaterez que vous reprenez les mêmes questions.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité**

**(4 voix contre : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M. GEURJON)**

**2 abstentions : Mme IEHL, M. CHARLES)**

### **13 - Programmation classes transplantées janvier-juin 2015 – Complément programmation temps scolaire et périscolaire 2014.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Depuis janvier 2003, la ville de Lyon a mis en place un dispositif de financement des projets de classes de découvertes des écoles élémentaires.

L'objectif de ce dispositif est de faire partir les enfants de cycle élémentaire, au moins une fois pendant leur scolarité.

Ce programme offre trois possibilités :

- deux jours en classe sciences sur le site de l'école Olympe de Gouge (8<sup>e</sup> arrondissement) ;
- deux jours ou trois jours sur la péniche du Val de Rhône et découverte de l'environnement aquatique et du patrimoine des berges ;
- deux à cinq jours sur des séjours « libres », projets élaborés par les enseignants.

Madame la Maire, chers collègues, dans ce rapport, les tableaux 1, 2, 3,4 et 5 montrent que pour la période de janvier à juin 2015 trois mille trois cents enfants sont concernés par ce séjour.

Dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, les écoles Pagnol, Cavenne, Chavant, Berthelot ainsi que la CSI sont inscrites dans cette programmation.

En ce qui concerne le complément de la programmation du temps scolaire et périscolaire, des éléments d'information sont décrits dans le tableau n° 6 ; il s'agit là d'une mise à jour des actions nécessaires en fonction de la réalité de la rentrée scolaire et de l'augmentation des effectifs.

Le tableau n° 7 permet de rappeler que la ville a inscrit les droits de l'enfant comme une priorité du mandat, de surcroît, ils ont été inscrits dans les priorités du Projet Educatif Local.

Comme vous pouvez le constater, pour l'exercice 2014, les subventions dans le cadre du dispositif que je vous ai décrit, s'élèvent à 60 060 euros et pour l'exercice 2015, les dépenses liées aux classes découvertes s'élèvent à 320 200 euros.

Au niveau du calcul, on pourra peut-être revoir étant donné qu'il y a eu une modification de dernière minute que je constate ce soir.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce dossier.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### **14 - Lyon-Rio 2016 – Soutien individuel aux athlètes de haut niveau -Approbation de conventions de parrainage de sportifs de haut niveau.**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Dès 2001, la ville de Lyon a mis en place une opération destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

En 2013, la ville de Lyon avait engagé cette opération pour les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de Rio 2016.

Par leur excellence dans leurs disciplines respectives, ces sportifs contribuent au rayonnement de la ville de Lyon à l'échelle nationale et internationale.

Ces aides sont attribuées aux seuls clubs lyonnais ou soutenus par la ville de Lyon.

Pour chaque sportif dont la préparation s'inscrit dans le cadre de cette opération, une convention de parrainage fixe les droits, les devoirs de chacun et précise le montant de l'aide allouée en fonction de ses résultats et de sa progression.

La ville de Lyon s'engage à financer les athlètes en fonction de leur classement dans chacune des catégories suivantes, A et B :

La catégorie A : ce sont les sportifs appartenant déjà à un collectif France et participant ou ayant participé à des Championnats du Monde ou des Championnats d'Europe à hauteur de 6 800 euros.

La catégorie B : ce sont des sportifs appartenant à un Collectif France ou Espoir à hauteur de 1 750 euros.

Cette année, nous avons Méline ROBERT-MICHON pour notre arrondissement, de Lyon Athlétisme, qui a été vice championne du monde en 2013 et est détentrice du record de France en lancer de disque.

Nous avons aussi Hyacinthe DELEPLACE de Lyon Athlétisme sur 200 et 400 mètres Handisport mal voyant – catégorie jeune.

Je vous remercie de donner un avis favorable comme cela a été fait à la commission sport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### **15 - Palais des sports de Gerland – gratuité de sa mise à disposition dans le cadre de manifestations programmées de septembre 2014 à décembre 2014.**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Chaque saison, il est proposé, à titre exceptionnel, d'accorder la gratuité du Palais des Sports de Gerland à des organisateurs de manifestations afin qu'ils puissent prendre en charge l'événement dans les meilleures conditions possibles.

De septembre 2014 à décembre 2014, ont été et seront programmées des manifestations présentant un intérêt public local, énumérées dans la délibération, pour lesquelles on vous demande d'accorder la gratuité du Palais des Sports, chaque mise à disposition ayant été valorisée.

Je vous remercie de donner un avis favorable comme cela a été fait à la commission sport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **16 - Convention de mise à disposition du stade de Gerland conclue entre la ville de Lyon et l'Association « Olympique Lyonnais » pour l'organisation d'une rencontre de « l'UEFA Women's Champions league »**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Le stade de Gerland a accueilli, le mercredi 15 octobre 2014, une rencontre de « l'UEFA Women's Champions League » disputée par l'équipe féminine de l'Olympique Lyonnais contre l'équipe italienne de BRESCIA Calcio Femminile.

Les installations du stade de Gerland ont été mises gracieusement à la disposition de l'association « Olympique Lyonnais » pour le bon déroulement de cette rencontre.

Tant la présence de l'Olympique Lyonnais que le « lieu du stade de Gerland », retenu pour cette compétition, confèrent à cet événement sportif un caractère exceptionnel contribuant à la promotion du football féminin à Lyon et au rayonnement international de la ville de Lyon.

Je vous remercie de donner un avis favorable comme cela a été fait à la commission sport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **17 - Visites du stade de Gerland organisées d'une part par l'Association de l'Office du Tourisme et des Congrès de Lyon et d'autre part, par l'Association du Musée Urbain Tony Garnier – Etablissement de deux conventions d'occupations d'occupation temporaire du domaine public avec ces associations.**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Parce qu'elle s'inscrit dans le cadre général de sa politique de valorisation de son patrimoine et de développement touristique, la ville de Lyon a autorisé la programmation de visites du stade de Gerland organisées par les associations de l'Office du Tourisme et des Congrès de Lyon et du Musée Urbain Tony Garnier, à destination du grand public mais aussi d'un public intéressé par l'histoire et la conception architecturale de ce monument historique.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé d'établir deux conventions d'occupation temporaire de mise à disposition gracieuse du stade de Gerland. Un calendrier prévisionnel d'ouverture du stade aux visites guidées sera établi chaque année, la durée des visites n'excédant pas deux heures.

Chaque convention est conclue pour une année à compter de sa date de signature ; elle se renouvellera par tacite reconduction dans la limite de deux années supplémentaires et comportera une clause de dénonciation éventuelle.

Je vous remercie de donner un avis favorable comme cela a été fait à la commission sport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **18 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association Anciela pour son projet de recherche-action sur les parcours d'engagement citoyen et son programme de formations ouvertes.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Anciela est une association qui existe depuis plusieurs années sur notre arrondissement, engagée en faveur de la citoyenneté dite active, c'est-à-dire promouvoir des valeurs auprès des citoyens en organisant et en animant des activités participatives, en leur permettant d'imaginer des solutions et de construire ensemble des projets alternatifs

Cette subvention porte spécifiquement sur deux aspects particuliers, d'une part, un travail de recherche/actions conduit depuis 2013 par cette association, basé sur plus de soixante dix entretiens qui ont permis de dégager un certain nombre de problématiques ; ces entretiens ont été analysés avec les membres de l'association mais également des universitaires, différents acteurs publics et les conclusions de ce travail ont permis de déterminer un programme de formation, détaillé, ouvert à tous les citoyens proposé dans une logique d'éducation populaire.

Différents modules ont été et sont actuellement proposés, plus de cent trente personnes en ont bénéficié jusqu'à présent et ce module pourrait être poursuivi l'année prochaine.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport pour un montant de 2 000 euros. Avis favorable de la commission.

Mme DAGORNE : *Monsieur GRABER nous a rappelé l'historique de l'association, il l'avait déjà fait le mois dernier puisque nous avons déjà voté 1 850 euros de subvention à cette association sur une autre ligne puisque nous étions sur les associations de jeunesse.*

*Là, c'est une autre ligne et on redonne 2 000 euros dans le cadre de leur programme de formation, sachant que l'année dernière, nous avons versé une subvention exceptionnelle de 5 000 euros.*

*Je ne remets pas en cause leur travail mais, je voulais savoir s'il y en aurait d'autres qui arriveraient avant la fin de l'année d'autant plus que si, sur le fond nous n'avons pas d'opposition particulière, en commission, Emmanuel HAMELIN avait demandé un supplément d'information qui ne nous a pas été transmis à ce jour bien que nous ayons eu le compte-rendu de la commission.*

*Aujourd'hui, on s'abstiendra sur ce dossier.*

Mme IEHL : *C'est un soutien franc et massif et nous sommes en faveur de cette subvention.*

*Anciela est une jeune association qui œuvre au développement de l'engagement citoyen et de la démocratie participative à Lyon. Ils ont en effet réalisé une recherche-action très fouillée à partir d'entretiens avec des porteurs de projet associatifs et des élus. Ils ont récemment co-animé la journée organisée par le Conseil de développement du Grand Lyon pour réfléchir à une réforme en profondeur de cette instance. Ils sont en relation avec de nombreux collectifs émergeant à l'échelle du Rhône, tels que le collectif pour la transition citoyenne, Colibris69 et autres, aspirant à une démocratie renouvelée et à une transition écologique.*

*Leur projet de modules de formation à la citoyenneté, ouverts à tous, est un pas de plus dans leur expérience d'accompagnement des démarches de démocratie plus ouverte sur la société civile et la diversité sociale.*



*A ce titre, ils auraient toute leur place dans la formation des conseils de quartiers, en proposant des outils méthodologiques susceptibles de renouveler les formes institutionnelles de ces instances, ainsi que dans celle des futurs conseils citoyens prévus par la loi dans le cadre de la réforme de la politique de la ville.*

*Aussi, nous votons favorablement cette délibération car ils méritent bien ce soutien.*

**M. GRABER :** *Cette association a été accompagnée l'année dernière pour un certain nombre d'actions pour un montant de 5 000 euros, elle a été accompagnée sur une précédente action. Aujourd'hui, elle est accompagnée sur cette action spécifique qui relève d'un thème qui m'est cher, il n'y aura pas d'autre accompagnement d'ici la fin du mandat.*

*L'année prochaine, l'ensemble des actions de l'économie sociale et solidaire sera présenté au mois de mars par une délibération cadre au Conseil Municipal qui permettra d'avoir la visibilité sur l'ensemble de l'année et ensuite, un certain nombre de délibérations thématiques seront passées suivant les aides apportées aux acteurs associatifs.*

*Même si vous ne l'avez pas mis en doute, je tiens à rappeler que le soutien à l'engagement citoyen à l'éducation, la citoyenneté, la démocratie participative est un enjeu politique fort que nous prenons aujourd'hui et je considère que lorsque nous versons à une association une enveloppe de 2 000 euros sur un travail qui est estimé de façon bien plus importante, vous l'avez rappelé, nous sommes loin des enveloppes de 200 000 euros versées dans d'autres villes et dans d'autre temps pour un rapport de dix pages.*

*Sur la remarque de Mme IEHL, il y a une volonté de ma part d'associer Anciela l'année prochaine au programme des formations des conseils de quartier, nous y travaillons dans le cadre des marchés publics qui seront passés entièrement en transparence.*

*Concernant les conseils citoyens, nous aurons l'occasion d'en reparler à d'autres échéances puisque nous y travaillons actuellement.*

**Mme LA MAIRE :** *Sans vouloir trahir votre pensée, vous avez dit qu'il n'y aurait pas d'autre subvention jusqu'à la fin du mandat, vous vouliez dire jusqu'à la fin de l'année.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité**  
**(3 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)**

## **19 - Etat Spécial d'Arrondissement – Exercice 2015.**

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

**Mme AIT-MATEN :** Il s'agit d'un rapport purement financier puisqu'il s'agit pour nous d'adopter l'état spécial d'arrondissement – exercice 2015.

Lors de sa séance du 14 octobre dernier, le conseil d'arrondissement a adopté les modalités de répartition des dotations aux arrondissements.

Cette dotation pour le 7<sup>e</sup> arrondissement s'élève à 688 651 euros.

L'état spécial d'arrondissement se compose de deux dotations :

- la dotation de gestion locale, qui correspond aux dépenses habituelles de fonctionnement de l'arrondissement. Elle s'élève à 629 353 euros, soit une augmentation de 24 137 euros par rapport à 2014. Cette augmentation est destinée principalement, cela va faire plaisir à Madame FIERS, à la prise en charge de l'achat des couches dans les établissements de petite enfance.
- la dotation d'animation locale, introduite par la loi « démocratie de proximité » en 2002, destinée à l'information et à l'animation de la vie locale (dont les conseils de quartier). Son montant est de 59 298 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Je ne reviendrai pas sur le fond du débat puisque nous avons eu une commission finance vendredi matin où nous nous sommes bien penchés sur la question de la petite enfance pour ne pas en dire plus.*

*Je vous signale que nous nous abstenons sur ce dossier comme sur tous les dossiers financiers.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**(4 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M. GEURJON)**

## **20 - Prolongement rue Jacques MONOD à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Il s'agit de dénommer la voie nouvelle qui se situe entre la rue Marcel Mérieux et l'allée de Fontenay qui va desservir l'immeuble qui accueillera notre nouvelle bibliothèque.

Il a été décidé de la dénommer rue Jacques Monod, comme elle est juste en face.

Je ne vais pas vous faire l'affront de vous présenter Jacques MONOD qui est un biologiste français prix Nobel de médecine en 1965.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **21 - Subventions aux associations proposant des actions en faveur des personnes âgées.**

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Nous sommes concernés par une association qui s'appelle le Chantier collectif, qui propose des lectures vivantes dans nos résidences.

Nous avons décidé de proposer sur cinq EPAH, ce travail qui a déjà été fait sur une EPAH qui s'appelle JANZAY où il y a eu une lecture sur le Bourgeois Gentilhomme qui s'est très bien passée.

Le total des subventions proposées est de 5 500 euros.

Je vous remercie de donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant n'est pas soumis au vote mais, c'est un rapport que va nous présenter Monsieur AMANY.

## **22 – Communication - Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable à la ville de Lyon.**

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : La présentation du rapport annuel avant le débat budgétaire sur la situation en matière de développement durable est une obligation légale pour les principales collectivités françaises, inscrites dans la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

Vous avez tous reçu une clé USB avec ce rapport de cent soixante douze pages qui s'inscrit dans un contexte de transparence et d'information, à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Quelques chiffres pour 2013 : 1 800 ha d'espaces naturels, soit 38 m<sup>2</sup> par habitant de trame verte et bleue, quinze nouveaux espaces verts livrés dont le parc Blandan, trente sept jardins partagés, dont sept nouveaux en 2013 dont celui de la ZAC du Bon Lait alors qu'il n'en existait qu'un seul en 2001, quarante six marchés alimentaires chaque semaine, dont cinq réservés aux produits biologiques, neuf femmes et douze enfants accueillis et accompagnés dans un logement d'urgence pour femmes victimes de violence et quatre mille trois cents personnes accueillies au total à la Maison de l'Emploi et de la Formation.

Afin de rendre plus accessible ce document, il a été décidé cette année, pour la 4<sup>e</sup> édition de ce rapport, de changer sa structure au profit d'une présentation sur la situation du développement durable à la ville, à travers l'action des directions et des services municipaux.

La grille de lecture du rapport propose douze thématiques illustrant complètement la manière dont se décline cette notion dans l'action municipale. Vous pourrez en voir le détail dans le rapport.

Afin de mettre en avant le caractère transversal du développement durable à la ville, onze actions emblématiques de l'année 2013 sont présentées, reflétant une large couverture des champs du développement durable.

Pour le 7<sup>e</sup> arrondissement, on peut noter plus particulièrement les actions suivantes : l'aménagement du parc Blandan ; le parc a été conçu avec une logique de respect de l'environnement avec une réflexion approfondie sur la préservation et l'enrichissement des ressources en place. La limitation des impacts environnementaux pendant le chantier et la mise en place d'une gestion écologique après l'ouverture publique, notamment l'éclairage du parc fait varier la lumière et les ambiances selon les moments de la soirée.

Les balades solidaires : le projet a pour objectif de faciliter la rencontre entre les Lyonnais et les porteurs de projets solidaires et ainsi de promouvoir différents moyens d'action au quotidien pour favoriser une économie responsable.

Le projet des balades solidaires, lancé en 2013, a pour objectif de faciliter la rencontre entre les Lyonnais et les porteurs de projets solidaires, et ainsi promouvoir différents moyens d'action au quotidien pour favoriser une économie responsable. Pour le 7<sup>e</sup> arrondissement cela c'est fait sous l'angle géographique.

Le Programme d'Intérêt Général et Opération de Restauration Immobilière : en 2013, une Opération de Restauration Immobilière sur treize immeubles des quartiers anciens des 3<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements a ainsi rendu obligatoire la mise en œuvre de travaux d'amélioration à l'échelle de l'immeuble en raison de son état de dégradation.

Les clauses sociales et d'insertion dans la commande publique : les clauses sociales intégrées sur la construction de l'école Julie-Victoire Daubié ont permis de réaliser 9 609 heures d'insertion (vingt neuf personnes employées, treize entreprises accompagnées). Cette opération sur le Bâtiment à Énergie Positive a permis d'engager une formation sur les métiers de l'étanchéité et de l'isolation thermique par l'extérieur, au profit de public éloigné de l'emploi.

Voilà brièvement le rapport sur le développement durable pour l'année 2013. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : *Nous en avons terminé et je lève la séance.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h00.